

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BORCE DU 9 JANVIER 2024

Le neuf janvier à 14 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BORCE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 04/01/2024 et transmise par voie électronique le 04/01/2024 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Alain Bouchu, France Lamothe, Vincent Dubourg, Jean-Claude Coustet,

Absents : René Santos, Camille Gizardin, Didier Sansot, Mailis Flores, Jean-François Cédet,

Procuration : René Santos à Jean-Vincent Salles
Didier Sansot à Vincent Dubourg

Secrétaire de séance : Jean-Claude Coustet.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal.
- Réhabilitation gîte communal – Autorisation de programme – Crédits de paiement.
-

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023.

Approuvé à 8 voix.

2° Autorisation de programme – Crédits de paiement pour la rénovation du gîte communal.

Arrivée de Mailis Flores

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 11 avril 2023, une autorisation de programme a été créée pour le projet de réhabilitation du gîte communal. L'opération ayant pris du retard, il est nécessaire de modifier l'autorisation de programme pour reporter les crédits de paiement non utilisés sur l'année 2024.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - modifier la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour le projet de réhabilitation du gîte communal de la manière suivante :

| en TTC | 2023 | 2024 | 2025 | TOTAL |
|---------------------------|-----------------|---------------------|------------------|---------------------|
| Etudes (art.2031 ou 231) | 21 689 € | 99 066.20 € | 10 000 € | 130 755.20 € |
| Travaux (art.231) | | 642 610 € | 140 000 € | 782 610 € |
| TOTAL | 21 689 € | 741 676.20 € | 150 000 € | 913 365.20 € |

vote à l'unanimité : 09 Pour : 09 Contre : Abstention :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Néant

QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2024-01 à 2024-01.

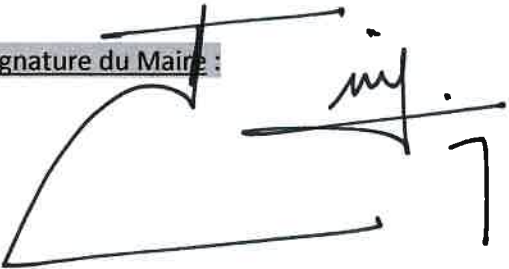

Liste des membres présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, Alain Bouchu, France Lamothe, Vincent Dubourg, Jean-Claude Coustet, Mailis Flores.

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

| DELIBERATION N° | OBJET | RESULTAT DU VOTE |
|-----------------|---|----------------------------|
| 2024-01 | Réhabilitation gîte communal – Autorisation de programme – crédits de paiement. | <i>Approuvée / Rejetée</i> |
| | | |

TABLE DES DECISIONS

| |
|---------------------|
| <u>NEANT</u> |
|---------------------|

| | |
|--|--|
| <p><u>Signature du Maire :</u></p>  | <p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p>  |
|--|--|